**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE RIBAUTE**

**DU 3 MARS 2022**

Le jeudi 3 Mars 2022, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s’est réuni, à la Mairie, sous la présidence d’Alain COSTE, Maire.

**Etaient présents**

Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Eveline, SERVANT Michèle,

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick.

**Absent**

FERNANDEZ Alain,

**Ordre du jour :**

Rajout (vote pour à l’unanimité)

* Subvention exceptionnelle Aude Solidarité – Solidarité Ukraine

---------

* Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques – Saison 2022
* Choix entreprise – Dossier de régularisation de l’exutoire pluvial di projet d’aménagement et d’embellissement du cœur du village – Ancienne gare
* Prêt mini-pelle à la Commune de Camplong-d’Aude
* Conduite eau Ricard à la Commune de Camplong-d’Aude
* Demande dérogation école
* Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Concernant l’approbation du compte-rendu du 11 Février 2022, tous les conseillers approuvent sauf Sabine ALQUIER-GILLES qui s’abstient.

**Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades et des activités nautiques – Saison 2022**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDIS de l’Aude pour la mise à disposition de maitre nageurs sauveteurs ainsi que du matériel de surveillance de secours et d’intervention nécessaires pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

La période retenue après débat pour la saison 2022 est du 9 juillet au 28 août, au tarif de 54.00 € par jour avec modification des horaires de 14 H 30 à 19 H 00.

Vote pour à l’unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

**Choix entreprise – Dossier de régularisation de l’exutoire pluvial du projet d’aménagement et de l’embellissement du cœur du village – Ancienne gare**

Monsieur Le Maire explique que pour pouvoir réaliser ce projet, lancer un appel d’offre et suite à la demande de la DDTM, il convient de faire réaliser une étude d’impact par rapport au ruissellement des eaux. Quatre entreprises ont été consultées et des devis ont été réceptionnés avec des montants de 7 000.00 €, 4 500.00 €, 3 000.00 € et 1 500.00 €.

Sabine ALQUIER-GILLES demande si sur les devis reçus, des demandes particulières ont été formulées.

Monsieur Le Maire explique que c’est le bureau d’études qui s’est occupé de consulter les entreprises, que la Commune n’a aucune intervention là-dessus et qu’il n’y aucune inquiétude à avoir, ce bureau réalisant 80 % des études dans le Département.

L’entreprise AZUR ENVIRONNEMENT a été retenu pour réaliser cette étude.

Vote pour à l’unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

**Prêt mini-pelle à la Commune de Camplong-d’Aude**

Ce sujet a été débattu lors du dernier conseil municipal et il convient de prendre une délibération. Monsieur Le Maire donne lecture de la convention aux membres du Conseil Municipal qui sera établi entre la Commune de Ribaute et la Commune de Camplong-d’Aude.

Evelyne BOUYGUES pense que la mutualisation serait une bonne chose pour nos petites Communes.

Vote pour à l’unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

**Conduite eau Ricard à la Commune de Camplong-d’Aude**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu’en 1990, un accord oral avait été convenu entre le Maire de l’époque, Monsieur VIES Germain et Madame LOUYS, propriétaire de ‘La Tuilerie » située sur la Commune de Camplong-d’Aude après le Rec de Mattes (limite entre Camplong et Ribaute) qui, pour des raisons de commodités avait souhaité son raccordement sur la Commune de Ribaute. Le Conseil Municipal de l’époque avait autorisé ce branchement en précisant que le compteur serait installé au croisement d’Ardolou. Madame LOUYS aurait à sa charge la canalisation partant de ce compteur jusqu’à son habitation. Une convention devait reprendre ses propos et celle-ci n’a jamais été établie.

Dès son élection, Monsieur Le Maire, Alain COSTE, est allé rencontrer les nouveaux propriétaires, Monsieur et Madame RICARD afin de clarifier la situation au sujet de cette canalisation et des importantes fuites d’eau qui ont lieu depuis ces dernières années. Monsieur Le Maire leur a également explique que les Ribautois ne pouvaient supporter l’entretien d’un tuyau d’une personne qui ne paye pas d’impôts sur la Commune. Le recours a un conciliateur a été nécessaire et la Commune de Camplong-d’Aude a fait une proposition à la Commune de Ribaute, en ce sens :

La Commune de Camplong-d’Aude (11200) prend en charge la conduite entre le compteur et la propriété des époux Ricard Jean-Claude et Brigitte, en assurera l’entretien, les réparations et toutes remises en état à l’identique engendrés par ces éventuels travaux de réparation. Charge à la Commune de Camplong-d’Aude (11200) de refacturer à Monsieur et Madame Ricard Jean-Claude et Brigitte la consommation d’eau relevée.

Une convention sera établie entre les deux communes.

Vote pour à l’unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Délibération sera prise.

**Subvention exceptionnelle – Aude Solidarité – Solidarité Ukraine**

Afin de venir en aider au peuple Ukrainien, l’association Aude Solidarité a été réactivée et un appel aux dons a été lancé.

Habituellement, la Commune verse une subvention exceptionnelle de 250.00 €.

Vote : 9 Vote pour – 1 vote abstention – 0 vote contre

Délibération sera prise.

En complément de ce versement, Monsieur Le Maire explique que la Communauté des Commune va mettre en place des points de collecte sur l’ensemble du territoire et faire appel aux dons ciblés en fonction des attentes et besoins réels des Ukrainiens.

Un communiqué à la population va également être réalisé sur la Commune et la collecte des dons s’effectuera en Mairie.

**Demande dérogation école**

Suite à leur demande de dérogation pour inscrire leurs enfants à l’école de Lagrasse, Monsieur Le Maire s’est rapproché des époux WADOUX afin de connaître leurs motivations profondes. Ils ont expliqué que pour des questions de commodités, le papa travaillant sur Lagrasse, il serait plus simple pour lui de tous les récupérer sur la même commune.

Considérant qu’humainement parlant, il serait difficile de dire non et dans la mesure où le regroupement scolaire peut supporter ces départs, Monsieur Le Maire émet un avis favorable.

Vote pour à l’unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

**Questions diverses**

Changement de tracteur et épareuse :

Monsieur Le Maire dit qu’après s’être informé, il n’existe plus de subventions pour l’acquisition d’un tracteur. De ce fait, il n’est pas envisageable d’acheter un tracteur neuf.

Philippe ESTRADE a fait des demandes de prix, et aux vues des retours, l’acquisition d’un tracteur et d’une épareuse reviendrait à 30 000.00 € HT. A voir en fonction du budget, si cet achat est envisageable.

Evelyne BOUYGUES demande s’il ne serait pas envisageable de faire cette acquisition avec la Commune de Camplong-d’Aude.

Alain COSTE lui répond que c’est une discussion que l’on peut tout à fait avoir avec eux.

(Je laisse le soin à Alain de parler ou non de l’intervention de Philippe concernant les roues motrices les chevaux, la largeur de l’épareuse…)

Jardin communal :

Les acquéreurs de la maison d’André BOURDEL, ont demandé s’il y avait des jardins à louer, à prêter ou à prendre sur le village, ou un jardin communal. Un jardin communal est actuellement libre.

Personne ne s’oppose à le leur céder gratuitement. Sabine ALQUIER-GILLES fait toutefois remarquer qu’à force il faudra bien trouver l’argent quelque-part. Monsieur Le Maire lui répond que ces personnes qui s’installent sur la Commune et qui créent une entreprise, famille d’accueil pour ceux-là mais aussi aux salles de l’ancienne poste, sont un apport financier pour la Commune par le biais des charges transférées de la CCRLCM, même si cela reste transparent.

Puit Les marronniers

Evelyne BOUYGUES s’inquiète que la plaque sur le puit de la place des marronniers ne soit pas cadenassée, ce qui est très dangereux surtout pour les enfants.

Alain COSTE réponde que cela sera fait.

Organisation scrutins électoraux

Patrick VALETTE questionne sur l’organisation des scrutins électoraux. Monsieur Le Maire répond que le planning sera établi lors du prochain Conseil Municipal.

Visite CCRLCM

Monsieur Le Maire rappelle la visite de la Communauté de Communes prévue le mercredi 16 Mars prochain à 17 H 00 en Mairie.

Visite cave coopérative

Juste avant la séance, le Conseil Municipal s’est déplacé à l’ancienne cave coopérative pour évaluer ses possibilités. Pour donner un cadre à l’appel d’offre, Monsieur Le Maire suggère la réunion de la commission concernée.

Sabine ALQUIER-GILLES dit que l’on pourrait peut-être déjà regarder les études qui avaient été précédemment faites. Elle présente le projet de 600 000.00 € réparti en trois tranches de 250 000.00 € mise en place à l’époque, qui avait été abandonné faute de subventions suffisantes, ce qui supposait des emprunts trop élevés pour la Commune.

Alain COSTE dit qu’une manne financière due à l’implantation du photovoltaïque sur les Communes permettrait des réalisations importantes. Les dossiers qui concernent la Commune de Ribaute sont sur le point de se débloquer et que le délai d’instruction sera donc raccourci.

En l’absence d’autres questions, la séance est levée à 19 H 30.